



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ N° 2022-038P de délégation de signature à Mme Aurélie LE CALLONNEC, Responsable du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de la commune de Pont-Château

Vu l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux ;

Considérant que Mme Aurélie LE CALLONNEC occupe le poste de Responsable du Centre Communal d'Action sociale ;

Considérant la nécessité de faciliter la gestion quotidienne des services ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Aurélie LE CALLONNEC, Responsable du Pôle Cadre de vie.

ARTICLE 2 Mme Aurélie LE CALLONNEC est autorisée dans le cadre de ses fonctions de Responsable du Centre Communal d'Action Sociale, à signer les bons de commandes à hauteur d'un montant maximum de 1 000 € HT.

ARTICLE 3 Mme le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 1^{er} septembre 2022

le Maire,
Danielle CORNET.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 5/09/2022
- De la notification le :

Signature

- De la publication le : 7/09/2022